THE PRE-RETIREMENT SEMINAR 2023



27 November 2023

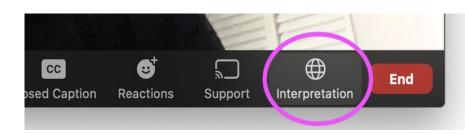
Q&A

www.slido.com

Event code: #3679399



Select the language you prefer for this session



Testament et droit successoral en Suisse

Exposé donné dans le cadre du programme de préparation à la retraite du personnel du ONU - BIT à Genève
Lundi 27 novembre 2023

Me Etienne Jeandin

Etude de Mes Jeandin & Defacqz, notaires

Tél: 022 839 45 20

E-mail: e.jeandin@jeandefa.ch



- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament ? Les limites légales
- III Mariage pour tous / partenariat enregistré et mariage entre personnes de même sexe
- **IV** Donations

- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- A) Régime de la participation aux acquêts
- Le système prévu par la loi
- Le remploi
- Les aménagements conventionnels :
 - Modification du partage des acquêts
 - Biens propres conventionnels

Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux

B) Régime de la séparation des biens

C) Régime de la communauté de biens

I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux

D) Régimes matrimoniaux : aspects fiscaux

- E) Régimes matrimoniaux : aspects de droit international
 - les époux étrangers mariés à l'étranger puis installés en Suisse
 - les époux mariés en Suisse partant pour l'étranger

- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- Il Le testament : comment et pourquoi établir un testament ? Les limites légales
- III Mariage et partenariat enregistré entre personnes de même sexe
- **IV** Donations

Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament

Le testament olographe

Le testament public

Le testament oral

Le pacte successoral

Le registre central des testaments

Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament

Pourquoi établir un testament ?

La dévolution légale prévue par le Code civil, notamment pour le conjoint

Attention à la dévolution légale prévue pour les couples sans enfants : sauf testament une part d'un quart revient à la famille du défunt, soit ses père et mère ou tous leurs descendants !

Liberté de disposer pour cause de mort - Les parts réservataires

Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament

Modification des parts réservataires décidées par le Parlement fédéral à Berne le 18 décembre 2020, entrée en vigueur 1^{er} janvier 2023

Les parts réservataires au sein d'un couple seront les suivantes :

Part réservataire de l'épouse : 2/8èmes (inchangé),

Part réservataire des descendants : 2/8èmes (au lieu de 3/8èmes),

Quotité disponible : 4/8èmes (au lieu de 3/8èmes).

En l'absence de conjoint, la part réservataire des descendants passe de trois quarts (3/4) à une moitié (1/2). La quotité disponible est donc d'une moitié (1/2) au lieu d'un quart (1/4).

En l'absence de descendants, les père et mère ne sont plus réservataires.

Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament

Héritiers	Parts successorales	Réserve	Quotité disponible
1) Conjoint en présence de	1/2	2/8èmes	
descendants du défunt	1/2	2/8èmes	4/8èmes
2) Conjoint en présence de	3/4	3/8èmes	
père et mère du défunt, ou frères et sœurs	½ (2 X 1/8)	néant	5/8èmes
3) Conjoint seul héritier	1/1	1/2	1/2
4) Descendants seuls héritiers	1/1	1/2	1/2
5) Père et mère seuls héritiers	1/1	néant	1/1
6) Frères et sœurs ou leurs descendants seuls héritiers	1/1	néant	1/1

Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament

L'attribution d'un droit d'usufruit au conjoint sur toute la succession (descendants communs uniquement !)

Dès 2023, il est dorénavant possible d'attribuer au conjoint la moitié de la succession en usufruit et en supplément la moitié (et non plus le quart) en pleine propriété.

« J'institue pour héritier mon conjoint pour une part de moitié, le solde revenant à nos descendants communs, mais sous réserve d'un droit d'usufruit viager au profit de mon conjoint. »

Règles légales de partage : le logement et le mobilier

Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament

Droit international privé

- la forme des testaments
- les formalités d'ouverture de la succession
- la loi applicable à toute la succession et le cas des biens immobiliers
- le Règlement européen sur les successions
- la loi fiscale applicable au prélèvement de droits de succession

- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament ? Les limites légales
- III Partenariat enregistré entre personnes de même sexe
- **IV** Donations

III Partenariat – désormais mariage pour tous adopté en suisse

Une seule union possible pour tous les couples : il n'est plus possible de choisir le partenariat enregistré à compter du 1.7.22

La situation du point de vue des régimes matrimoniaux :

- régime de la participation aux acquêts sauf contrat de mariage
- la situation du point de vue des droits fiscaux de succession

pas de droits de succession ou de donation

III Partenariat – désormais mariage pour tous adopté en suisse

Pour les couples ayant choisi le partenariat enregistré avant le 1.7.22 :

Maintien du partenariat (et du régime de la séparation de biens) Possibilité de choisir d'être lié par le mariage par déclaration conjointe.

Droits de succession : pas de droits de succession ou de donation

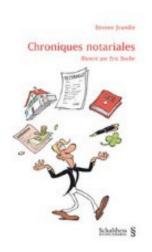
Distinction avec le partenariat de droit cantonal (Genève) ou le PACS

Le partenariat cantonal n'a que très peu de portée pratique. Il n'y a pas de PACS en Suisse équivalent au droit français

- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament ? Les limites légales
- III Partenariat enregistré entre personnes de même sexe
- **IV** Donations

IV Donations

- Intérêt de faire une donation ?
- avantage fiscal?
- les conséquences du point de vue des prestations complémentaires fédérales et cantonales



Chroniques notariales
Etienne Jeandin
Editions Schulthess, 166 pages
CHF. 49.-No 978-3-7255-6651-8

L'auteur rassemble dans cet ouvrage 50 chroniques concernant le droit du patrimoine publiées par *Le Temps*. Ces chroniques offrent une approche claire et concise des questions les plus fréquentes en droit du patrimoine : planification et règlement des successions ; donations ; aménagement et liquidation des régimes matrimoniaux, droit international privé.

Testament et droit successoral en Suisse – présentation ONU - BIT 27 novembre 2023

MERCI DE VOTRE ATTENTION!